


Bordereau de signature

PV CONSEIL COMMUNAUTAIRE
26112024- LA

Signataire	Date	Annotation
pastell CC Canaux et forêts en Gatinais, CCCFG - Pastell	05/12/2024	Action : Visa
Sandra AZOR, CCCFG - DGS	05/12/2024	Action : Visa
Albert FEVRIER, CCCFG - Président	05/12/2024	Action : Signature  Certificat au nom de <u>Albert FEVRIER</u> (CC CANAUX ET FORETS EN GATINAIS) , émis par <u>Certinomis - Prime CA G2</u> , valide du 20 déc. 2022 à 09:34 au 19 déc. 2025 à 09:34.
		Action : Fin de circuit

Dossier de type : CCCFG - Docs // CCCFG - Docs - Courriers Présidence

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 26 novembre 2024

Date de la convocation : 20 novembre 2024

Nombre de délégués

- en exercice : 56

- votants : 49

- présents : 41

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 novembre, à 19 heures 00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Blanche de Castille à Lorris, sous la présidence de Monsieur Albert FEVRIER.

Etaient présents : Madame Lysiane CHAPUIS, Monsieur Jean-Marc POINTEAU, Madame Emmanuelle PION, Monsieur François JOURDAIN, Madame Mireille SAVAJOLS, Monsieur Hervé VASSEUR, Monsieur Christian CHEVALLIER, Monsieur Dominique DAUX, Madame Isabelle ROBINEAU, Monsieur Dominique BLONDEAU, Monsieur Florent DE WILDE, Madame Véronique CLAUS, Monsieur Denis SALIN (suppléant de Monsieur Alexandre DUCARDONNET), Monsieur André POISSON, Monsieur Pierre MARTINON, Monsieur Albert FEVRIER, Madame Valérie MARTIN, Monsieur Daniel TROUPILLON, Monsieur Philippe KUTZNER, Monsieur Alain THILLOU, Monsieur Yves BOSCARDIN, Monsieur Alain GERMAIN, Monsieur Jacques HEBERT, Monsieur André PETIT, Madame Marie-Christine FONTAINE, Monsieur Philippe MOREAU, Monsieur Sylvain GALOPIN, Monsieur Philippe GILLET, Madame Stéphanie WURPILLOT, Madame Marie-Annick MARCEAUX, Monsieur François MARTIN, Monsieur Claude FOUASSIER, Monsieur Loïc REDJDAL, Monsieur Alain DEPRUN, Monsieur Patrice VIEUGUE, Monsieur Christian CHEVALLIER (suppléant de Monsieur Wondwossen KASSA), Madame Magali GOISET, Madame Evelyne COUTEAU, Monsieur Joël DAVID, Monsieur Jean-Marie CHARENTON, Monsieur Daniel LEROY, Madame Christiane BURGEVIN.

Absents excusés : Monsieur Jean-Jacques MALET, Madame Danielle HURE (donnant pouvoir à Monsieur Florent DE WILDE), Madame Christèle BEZILLES, Madame Christiane FLORES (donnant pouvoir à Monsieur Pierre MARTINON), Monsieur Alexandre DUCARDONNET (suppléé par Monsieur Denis SALIN), Madame Nathalie BRISSET (donnant pouvoir à Monsieur Dominique DAUX), Madame Corinne GERVAIS (donnant pouvoir à Madame Valérie MARTIN), Monsieur Pascal OZANNE, Madame Marion CHAMBON, Madame Maryse TRIPIER (donnant pouvoir à Monsieur Philippe MOREAU), Monsieur Thierry BOUTRON (donnant pouvoir à Monsieur Alain DEPRUN), Monsieur Yohan JOBET, Madame Bérengère MONTAGUT, Monsieur André JEAN, Madame Mélusine HARLE (donnant pouvoir à Madame Isabelle ROBINEAU), Monsieur Wondwossen KASSA (donnant pouvoir à Monsieur Christian CHEVALLIER).

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire : Monsieur François JOURDAIN

Ordre du Jour :

1. Finances- Fixation des attributions de compensation définitives pour 2024
2. Finances- Décision modificative
3. Economie- Modification de la lettre d'intention d'acquérir des parcelles dans la ZAE de Bellegarde
4. Action foncière- Versement d'une indemnité d'éviction dans le cadre d'une acquisition foncière
5. Bâtiment- Convention de répartition des coûts pour l'étude de faisabilité d'un chauffage biomasse mutualisé
6. Tourisme- Convention de partenariat : application numérique Baludik
7. Tourisme- Convention régionale Les destinations cyclables touristiques du Centre Val de Loire
8. EPFLI- Nouvelle adhésion
9. Questions diverses

Appel des présents.

Le compte-rendu du Conseil Communautaire en date du 15 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

D2024/089 : Modification de la régie d'avances des Accueils de Loisirs sans Hébergement (ALSH) de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais

D2024/090 : Location gîte pour séjour montagne du SLAC du 8 au 15 février 2025- Devis à passer avec le Gîte des Hermones (74470 VAILLY) pour un montant de 3 960 €.

D2024/091 : Fixation des tarifs des circuits Groupe de l'Office de Tourisme communautaire

CIRCUITS GROUPES	Tarifs 2025
BALADE AU FIL DU CANAL D'ORLÉANS	53,50 €
HISTOIRE D'HIER ET MÉMOIRE D'ANTAN	56,00 €
DÉCOUVERTE DE CHATILLON-COLIGNY	51,50 €
LA FERME DE LORRIS	36,00 €
SUR LES TRACES DE LAURIACUM EN VASTINETIO	46,00 €
DE L'EAU A LA ROSE (RANDONNÉE)	40,00 €
ENTRE CANAL ET FORET D'ORLÉANS (RANDONNÉE)	42,00 €
DEVOIR DE MÉMOIRE ET HORTICULTURE	45,50 €
PATRIMOINE AUTOMOBILE ET PARENTHÈSE VERTE	52,00 €
AUTOMOBILE ET BOTANIQUE	50,50 €

D2024/092 : Recalage du PLUIH à partir de la RPCU- Devis à passer avec l'entreprise 1 Spatial pour un montant total de 12 240.00 € HT soit 14 688.00 € TTC.

D2024/093 : Evolution du PLUIH – prestation cartographique et évaluations environnementales - Devis à passer avec l'entreprise Terr&am pour un montant de 18 268.80 € HT soit 21 922.50 € TTC.

D2024/094 : Bureau d'information touristique de Châtillon Coligny – diagnostic amiante avant travaux – Devis à passer avec l'entreprise EXIM pour un montant de 3 120 € HT soit 3 744 € TTC.

1. Finances- Fixation des attributions de compensation définitives pour 2024

Les attributions de compensations ont été fixées à titre provisoire par délibération n°2024-001 du 30 janvier 2024.

Il est à présent nécessaire d'arrêter le montant définitif des attributions de compensation des communes pour 2023. Celles-ci sont corrigées, pour la commune de Montereau, de 20% des IFR 2022 et 2023, conformément à la délibération n°2024-024 du 20.02.2024.

commune	AC provisoires 2024 hors ADS, hors Récia, hors GRC	ADS 2023	village d'artisans	archivage	IFER Montereau	AC définitives 2024
Aillant	-42 983.79 €	534.50 €	11 583.02 €			-55 101.31 €
Châtillon Coligny	-95 235.63 €	3 716.70 €				-98 952.33 €
Cortrat	-9 835.42 €	98.00 €				-9 933.42 €
Dammarie sur Loing	-42 848.93 €	454.50 €				-43 303.43 €
La Chapelle sur Aveyron	-68 438.91 €	738.05 €				-69 176.96 €
Le Charme	-16 708.96 €	355.30 €				-17 064.26 €
Montbouy	-66 647.65 €	1 160.50 €				-67 808.15 €
Montcresson	-151 771.90 €	2 058.20 €				-153 830.10 €
Nogent sur Vernisson	431 277.29 €	3 784.15 €				427 493.14 €
Pressigny les Pins	22 827.62 €	1 062.00 €				21 765.62 €
Saint Maurice sur Aveyron	-132 498.29 €	1 506.10 €				-134 004.39 €
Ste Geneviève des Bois	-124 056.63 €	2 014.95 €				-126 071.58 €
Chailly en Gâtinais	-83 367.92 €	1 858.70 €				-85 226.62 €
Châtenoy	-45 334.94 €	1 029.80 €				-46 364.74 €
Coudroy	-44 186.27 €	352.45 €				-44 538.72 €
Lorris	435 111.21 €	5 773.95 €				429 337.26 €
La Cour Marigny	-49 603.28 €	888.90 €				-50 492.18 €
Montereau	-62 626.72 €	1 620.50 €			-12112.20 €	-52 135.02 €
Noyers	-70 571.85 €	2 200.50 €				-72 772.35 €
Oussoy en Gâtinais	-54 700.57 €	366.30 €				-55 066.87 €
Ouzouer des Champs	-31 450.47 €	96.95 €				-31 547.42 €
Presnoy	-30 009.41 €	368.20 €				-30 377.61 €
St Hilaire sur Puiseaux	25 269.89 €	90.30 €				25 179.59 €
Thimory	-67 228.53 €	1 997.20 €		1 429.16 €		-70 654.89 €
Varennes Changy	-14 473.67 €	3 874.40 €				-18 348.07 €
Vieilles Maisons	-54 455.99 €	1 554.45 €		1 545.83 €		-57 556.27 €
Auvilliers en Gâtinais	-64 459.55 €	407.60 €				-64 867.15 €
Beauchamps sur Huillard	-66 821.58 €	980.10 €				-67 801.68 €
Bellegarde	490 629.35 €	2 162.25 €				488 467.10 €
Chapelon	-37 860.64 €	412.85 €				-38 273.49 €
Fréville du Gâtinais	-18 249.09 €	743.00 €				-18 992.09 €
Ladon	-70 402.73 €	2 339.75 €				-72 742.48 €
Mézières en Gâtinais	-752.92 €	644.95 €				-1 397.87 €
Moulon	-33 339.70 €	390.80 €				-33 730.50 €
Nesploy	-64 390.09 €	937.40 €				-65 327.49 €
Ouzouer sous Bellegarde	-40 730.33 €	754.90 €				-41 485.23 €
Quiers sur Bezonde	-173 924.98 €	2 421.10 €				-176 346.08 €
Villemoutiers	-76 548.58 €	712.65 €				-77 261.23 €
TOTAL	-601 400.56 €	52 462.90 €	11 583.02 €	2 974.99 €	12 112.20 €	-656 309.27 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- DE FIXER le montant des attributions de compensation définitives pour 2024 dans les conditions ci-dessus.

2. Finances- Décision modificative

Report au Conseil du 17.12.2024

3. Economie- Modification de la lettre d'intention d'acquérir des parcelles dans la ZAE de Bellegarde

Par délibération N°2024-124 du 24.09.2024, la communauté de communes a autorisé le Président à signer la lettre d'intention d'acquisition de parcelles dans la ZAE de Bellegarde, formulée par la société DHL.

La surface concernée par le projet a été précisée, et porte sur 73 097 m². Le prix d'acquisition reste de 12 € HT / m², sous réserve de l'avis du service immobilier de l'Etat.

Pour permettre à l'acquéreur potentiel de réaliser les études réglementaires, environnementales et financières qu'il s'est engagé à mener en amont de toute transaction potentielle, il est proposé de prolonger la réservation d'exclusivité à la société DHL jusqu'à la date de l'événement survenant le plus tôt :

- La signature de la promesse
- La date à laquelle DHL communiquera sa décision de ne pas poursuivre
- Le 31 mars 2025 (en lieu et place du 31 décembre 2024).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le Président à signer la lettre d'intention modifiée dans les conditions ci-dessus.

4. Action foncière- Versement d'une indemnité d'éviction dans le cadre d'une acquisition foncière

Par délibération N°2024-036, la communauté de communes a autorisé le Président à signer les actes d'acquisition de 3 parcelles localisées à Quiers sur Bezonde aux fins de construction d'une gendarmerie.

L'une des parcelles, cadastrée ZI 222, étant actuellement exploitée, il convient de verser à l'exploitant en place, M. Hervé Fouassier, une indemnité d'éviction calculée au regard de la surface (1 254 m²) à 911.28 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Rural,

Vu la délibération n°2024-036 de la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais,

Monsieur Claude FOUASSIER ne prend pas part au vote ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le Président à procéder au versement d'une indemnité d'éviction à M. Hervé FOUASSIER, dans les conditions ci-dessus, et à signer tout document relatif.
- **De préciser** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

5. Bâtiment- Convention de répartition des coûts pour l'étude de faisabilité d'un chauffage biomasse mutualisé

La Commune de Chatillon-Coligny et la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais souhaitent étudier la possibilité de réaliser un mode de chauffage commun à différents bâtiments. En effet, dans un périmètre très proche, différents bâtiments publics sont localisés et l'opportunité d'un chauffage mutualisé à tout son sens.

Pour la Communauté de Communes, cela concerne le BAF de Châtillon-Coligny, le gymnase, le dojo.

Pour la Commune, sont fléchés la bibliothèque, l'école maternelle, l'école primaire, le restaurant scolaire, l'école de musique, la salle Coligny et l'ancienne trésorerie.

Le type de chauffage possible serait une chaudière biomasse bois. Une étude de faisabilité est nécessaire. Son estimatif est d'environ 25.000 € HT

La Communauté de Communes facturera à la commune le reste à charge de l'étude, déduction faite de la subvention, à hauteur de 50% qui peut être octroyée par l'ADEME.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la convention de répartition des coûts pour l'étude de faisabilité d'un chauffage biomasse mutualisé
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches pour l'octroi de subventions

6. Tourisme- Convention de partenariat : application numérique Baludik

Une convention de partenariat est proposée entre Tourisme Loiret et l'office de tourisme de la communauté de communes pour le déploiement de l'application ludique de découverte touristique Baludik.

C'est une application mobile basée sur la géolocalisation, accessible à tous et gratuite, qui propose des balades à énigmes scénarisées incitant à observer et pratiquer le territoire, le tout dans un univers de jeu immersif.

L'office de tourisme s'engage à concevoir avec Tourisme Loiret un ou plusieurs parcours conformes au cahier des charges Baludik, et à en assurer la promotion. Il s'engage également à s'assurer de l'entretien et de la propreté des itinéraires empruntés.

Tourisme Loiret prévoit de faire auditer chaque parcours par Baludik pour assurer son adéquation avec l'univers de l'application. Cet audit est à la charge de l'office de tourisme, pour un montant de 1 440 € TTC par parcours.

A cela s'ajoute une participation de 200 € TTC annuels, quel que soit le nombre de parcours créés, pour la maintenance de l'application et du back office, la communication globale et l'accès aux innovations Baludik.

La convention est conclue pour une durée illimitée, et peut être révisée à tout moment par avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention de partenariat Application numérique BALUDIK avec l'ADT du Loiret.
- **Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025**

Monsieur Denis SALIN : Ce sera quoi comme circuit : pédestre, bicyclette... ?

Madame Isabelle ROBINEAU : On ne sait pas encore, on est plutôt parti sur du pédestre mais il serait possible que ce soit du vélo. C'est la première fois que l'on fait cela donc un pédestre serait plus simple. Dans d'autres régions cela marche très bien, des gens y viennent en vacances pour ces parcours.

7. Tourisme- Convention régionale Les destinations cyclables touristiques du Centre Val de Loire

Il est proposé une convention de partenariat technique et financier entre la Région, le Comité Régional de Tourisme, le PETR et les EPCI du montargois pour organiser la maintenance et le développement touristique du réseau cyclable, en coopération étroite avec la Région et les organismes touristiques associés (CRT, ADT, OT) et autres partenaires.

Ce collectif de partenaires a pour principal objectif la mise en œuvre d'un plan d'actions concerté pluriannuel sur 2024-2026 portant sur les dimensions suivantes :

- Infrastructures, signalisation, équipements cyclables et entretien,
- Communication et promotion des parcours,
- Animation des acteurs et coordination du partenariat.

Boucles à vélo concernées sur la 3CFG :

- **N° 14** / Arboretum des Barres : liaison Châtillon Coligny - arboretum
- **N° 16** / musée de la Résistance Lorris - Grignon
- **N° 17** / étang des Bois : étang des Bois - Port de Grignon

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention régionale Les destinations cyclables touristiques

Monsieur Albert FEVRIER : nous aurons bientôt une autre convention à signer avec la Région concernant la Maison des Régions qui regroupe les transports, la mobilité... Nous avons eu un webinaire hier à ce sujet.

8. EPFLI- Nouvelle adhésion

Lors de sa séance du 11 octobre 2024, le conseil d'administration de l'EPFLI a approuvé l'adhésion de la Communauté de communes Val de Cher Controis (41) à l'EPFLI Foncier Cœur de France.

En sa qualité de membre de l'EPFLI, la Communauté de communes doit émettre un avis sur ces décisions d'adhésions.

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- **DE DONNER** un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de communes Val de Cher Controis (41) à l'EPFLI Foncier Cœur de France

9. Questions diverses

Monsieur Albert FEVRIER : Concernant le PAPI 2025-2031 un mail a été adressé aux Mairies, pour réfléchir aux actions qui peuvent être inscrits. Ce point sera abordé lors de la prochaine commission SPANC. Dans l'ancien PAPI, nous avons ciblé l'acquisition et la pose de repères de crues et un diagnostic sur les bâtiments vulnérables.

Monsieur Alain GERMAIN : à l'époque il fallait être dans le PPRI

Madame Nathalie COURILLON : Le PPRI était une obligation au début mais au fil du temps, l'Etat a reconsidéré sa position et a intégré les inondations par ruissellement. L'action « repère de crue » avait été faite sur les communes du Chatillonnais couvertes par un PPRI et étendue ensuite, à des communes du Bellegardois. Pour le nouveau PAPI, au niveau de la Communauté de Communes, plusieurs actions pourraient nous intéresser sur les PCS et PICS et sur l'étude de vulnérabilité du territoire. Mi-janvier il faudrait avoir un retour sur les actions que les communes veulent mettre. Il peut y avoir une révision des actions à mi-parcours du PAPI.

Monsieur Albert FEVRIER : de nouvelles redevances rentreront en application dès janvier 2025. Les communes doivent délibérer avant fin décembre. Il ne faut pas oublier les impayés dans les calculs. C'est assez compliqué.

Monsieur Albert FEVRIER : ce matin nous avons eu une réunion pour le COT. Nous n'avons pas toutes les informations concernant les actions qui sont faites par les communes et qui pourront être prises en compte pour le calcul de notre coefficient. Il faudrait que l'on rencontre les deux syndicats d'ordures ménagères pour les actions faites au niveau de l'énergie ce qui permettrait d'augmenter notre coefficient. Nous prendrons contact avec vous.

Monsieur Philippe KUTZNER : nous pouvons intégrer la revalorisation de l'usine d'Arrabloy ?

Monsieur Albert FEVRIER : oui, ainsi que les composteurs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30.

Le secrétaire de séance
François JOURDAIN

Le Président
M. Albert FEVRIER



Signé électroniquement par : Albert FEVRIER
Date de signature : 05/12/2024
Qualité : CCCFG - Président

